



Conseil de la Ville

Règlement RV-2013-12-62 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Plan de zonage**

Le plan de zonage annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement est modifié :

- a) par l'agrandissement de la zone H2115 à même une partie des zones H2112 et L2111;
- b) par l'agrandissement de la zone H2113 à même une partie de la zone H2112,

Le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

Adopté le 30 septembre 2013

(signé) Danielle Roy Marinelli

(signé) Marlyne Turgeon

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 9 NOVEMBRE 2013